

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 25
Pouvoirs : 5
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2019-81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Christophe Gérouard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Marie-laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Maryse Thomas

Objet : Délibération portant autorisation donnée à monsieur le Président de signer le Contrat de Transition Ecologique (projet CASTECO).

Monsieur le Président explique que suite à une proposition du Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Parc, les Communautés de communes Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus et Périgord-Limousin ont candidaté à un Contrat de Transition Ecologique (CTE).

Le projet s'appelle « CASTECO : De l'arbre au meuble, accompagner une filière bois de châtaignier d'avenir en Périgord-Limousin ».



Nos territoires tirent en effet un dynamisme économique important de la valorisation d'une ressource naturelle dont la survie est aujourd'hui impactée par le changement climatique : le châtaignier. Cette ressource fait vivre de nombreuses entreprises, de nombreuses collectivités, c'est un élément indissociable de notre paysage, de nos écosystèmes. Assurer durablement son utilisation, sa disponibilité et sa qualité sont donc des enjeux majeurs pour nos territoires. Ce projet concerne l'ensemble de la filière bois de châtaignier, depuis la forêt jusqu'à la commercialisation car seule une approche intégrée permettra d'agir sur le long terme.

Le Contrat de Transition écologique permet une labellisation et donc un focus supplémentaire de la part de l'État. La référente État de notre projet est Madame la Sous-Préfète de Bergerac, mais les informations sont partagées avec Mesdames les Sous-Préfètes de Nontron et de Bellac-Rochechouart.

Ce projet fait partie des 61 projets lauréats au niveau national.

Le projet CASTECO répond à 4 objectifs principaux :

1. Assurer une ressource de qualité en quantité suffisante dans un contexte de changement climatique
2. Accompagner les entreprises dans leur transition et leur transmission
3. Inciter les prescripteurs à recourir à ce matériau renouvelable et issu des circuits de proximité
4. Tenir compte des aspects sociaux et culturels pour accompagner le déploiement de CASTECO

Il comprend 16 actions dont :

- 5 sont validées sans réserve,
- 2 sont validées avec réserve (car plan de financement non arrêté à ce jour),
- 9 sont encore au stade de la maturation (financement, partenariats...).

Le CTE est un processus continu qui permet de valider les actions au fur à mesure des avancées du groupe de pilotage local. Des actions pourront également être rajoutées en fonction des besoins qui émergeront lors de la réalisation du projet.

La signature du contrat interviendra en décembre après validation des actions par l'échelon national.

Elle se fera uniquement sur la base des actions validées qui sont :

- Action 1 : Mettre en place un observatoire de l'état sanitaire des châtaigniers et des outils de suivi/sensibilisation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine
- Action 2 : Définir un protocole afin d'expérimenter des itinéraires sylvicoles pour des boisements plus résilients
- Action 4 : Mettre en place un module de formation « feuillardier » au sein de la MFR Périgord-Limousin
- Action 6 - Créer une formation pour les collectivités locales et les opérateurs publics en charge de l'achat public et de la planification
- Action 7 - Préparer un dossier « Plan de Paysage » en vue de co-construire un projet de territoire avec l'ensemble des acteurs concernés

La numérotation ne se suit pas car certaines actions (la 3, notamment) ne sont pas encore finalisées.

Ces actions ont soit un plan de financement propre déjà validé par le porteur de projet :

- Action 1 (portée par le Centre national de la Propriété Forestière),
- Action 4 (portée par la Maison Familiale Rurale Périgord-Limousin),

soit un financement indiqué correspondant uniquement à du temps de travail fourni par les collectivités partenaires (actions 2, 6 et 7 portées par le PNR, en lien avec des chargés de mission de chaque collectivité).

La signature du CTE n'engage donc les territoires partenaires que sur des actions déjà financées et pour lesquelles aucun financement supplémentaire n'est attendu.

Certaines actions pourront nécessiter un financement propre, mais du temps sera consacré en 2020 pour finaliser ces actions avec les territoires concernés et en fonction des volontés des élus.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (28 pour ; 2 abstentions : messieurs GIBAUD, CLERMONT-BARRIERE) :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer le Contrat de Transition Ecologique (projet CASTECO) avec l'État et les autres territoires partenaires.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD